



Mondercange, le 4 février 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 7 février 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 7 février 2020 l'intervention suivante :

En date du 13 décembre 2019, le projet de réorganisation du réseau de bus RGTR a été présenté au Conseil Communal. Le document a débouché sur un catalogue de revendications formulées par le Collège des Bourgmestre et Échevins dont la pertinence est également reconnue par les Conseillers du Parti Socialiste. Un délai de six semaines a été imparti aux communes pour communiquer leurs remarques au Ministère.

Attendu que la période de mise en service par étapes des nouvelles mesures prises dans le cadre du réseau RGTR n'est pas loin de démarrer, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que les revendications retenues par le Collège des Bourgmestre et Échevins ont été transmises au Ministère et avec quel résultat ?
- alors qu'il est vrai que la documentation recherchée par le Ministère pour élucider la problématique semble archi-étouffée, n'est-il pas possible, pour des raisons d'une meilleure comparaison des situations ancienne et nouvelle, de la compléter de simulations sur les tronçons les plus utilisés pour faire ressortir plus clairement les répercussions, positives et négatives, auxquelles nos citoyens doivent s'attendre ? Il y aurait lieu d'examiner non seulement les écarts en moyen de gain ou perte de temps. La commodité d'accès joue un rôle très considérable surtout pour les personnes qui ne savent que difficilement se déplacer à pieds.
- est-ce qu'il a été tenu compte du fait que les transports publics constituent également un élément important de l'organisation de la mobilité douce ? Les décalages d'horaires ou déplacements d'arrêts, ne risquent-ils pas de provoquer une régression de l'utilisation des transports publics ?
- dans quelle mesure les transports que doit coordonner notre service scolaire sont-ils affectés par les modifications du réseau public ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK